Protocole sanitaire BST BMX, pour la reprise des entraı̂nements le 02/09/2020.

Veuillez trouver ci-après les mesures sanitaires mises en place pour la reprise de l'entrainement le 02/09/2020.

Ces mesures s'appuient sur les préconisations de la FFC.

- 1. La piste est ouverte le mercredi de 14h00 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00, et le dimanche de 10h00 à 12h00 (en libre)
- 2. Il y a deux sessions d'entrainement les mercredis et samedis.

le mercredi de 14h00 à 15h15 et de 15h30 à 16h45

le samedi de 9h00 à 10h15 et de 10h30 à 11h45

- 3. Il n'y a pas de limitations de pilotes sur la piste.
- 4. Mickael Nion supervise l'entrainement.
- 5. Pour les nouveaux pilotes, le club peut fournir les vélos, les coudières et les genouillères. Ils devront être munis d'un casque (VTT ou BMX) et de gants. Après la période d'essai (3), ils devront s'équiper d'un casque de BMX.
- 6. Chaque pilote est totalement autonome sur ses boissons. Des emplacements sont réservés autour de la piste pour déposer les bidons ou les bouteilles.
- 7. Le vestiaire est fermé. Les pilotes se changent à leur véhicule garé sur le parking. Les pilotes accèdent à la piste lorsqu'ils sont complètement équipés (port du casque compris).
- 8. Seuls les dirigeants du club sont autorisés à accéder à la piste. Ils portent un masque quand ils sont en contact avec les pilotes. Les accompagnateurs restent sur le parking et respectent les mesures sanitaires en place dans le département de l'Oise.
- 9. Chaque pilote entrant sur la piste sera enregistré auprès d'un dirigeant. Il devra communiquer son nom, prénom et numéro de téléphone.
- 10. Les vélos sont nettoyés à la fin de l'entrainement. Le pilote dépose son vélo à proximité de la station de lavage. Un membre du club nettoie le vélo. Quand le vélo est nettoyé, le pilote récupère son vélo.
- 11. Le nettoyage de l'équipement personnel du pilote est à sa charge. Les équipements fournis par le club seront désinfectés par le club.
- 12. Chaque pilote et accompagnateur s'engagent à respecter les mesures définies ci-dessus. En cas de non respect de ces mesures, le pilote ou l'accompagnateur peut être exclu de la piste.